



COTECH PAYSAGES

RESTITUTION DE LA REUNION / ATELIER DU 21.04.2023

Période	Sujet	Intervenant	
Ouverture			
09h00 - 09h30	Accueil café		
09h30 - 09h40	Cadrage introductif		
	Contexte et objectifs du chantier national	DHUP (Emilie Fleury-	
	de refonte de la méthode atlas de paysages	Jägerschmidt)	
	Rappel général des attendus et de		
	l'avancement - rappel des objectifs de la		
	journée		
	Tour de table des participants		
09h40-10h10	Temps 1 : Tour d'horizon des étapes précédentes		
	Retour sur le Cotech n°1 et les	Caudex	
	conclusions/éléments qui en sont ressortis		
	associés		
	Rappel synthétique sur les avancées et les	Caudex	
	acquis (partager les premiers choix et		
	cranter pour ne pas revenir sur ces sujets		
	ultérieurement) : aspect graphique de la		
	méthodo, organisation avec un socle		
	commun et des 'satellites'		
	Retour sur les productions parallèles et la	Caudex	
	manière dont elles alimentent utilement la		
	démarche >> Parangonnage		
	Brève présentation des temps de travail sur	Caudex	
	les interateliers		
	Liens au GT Standard et remontées	Caudex	
40140 \ 44140	importantes issues des GT		
10h10 à 11h10	Temps d'échange avec les membres du COTECH		
10h10-11h20	Temps 2 : Mots clés/Vocabulaire du paysage		
	Rappel du tableau transmis et les notions	Caudex	
11120 2 11150	qui y figurent	lican la licha callachina cant	
11h20 à 11h50	Temps d'échange : Stabiliser/essayer de stabi		
11h50-12h00	Conclusion de la matinée et explications	Caudex	
	du fonctionnement de l'après-midi		
Pause déjeuner			
13h30 à 15h15	Atelier de co-construction		

13h30 à 14h30	Temps 1 : Définir le socle commun et les satellites	
14h30 à 14h50	Temps 2 : Saut d'échelle et interactions	
14h50 à 15h15	Temps 3 : Organiser la gouvernance et faire vivre la démarche atlas au quotidien	
15h15 à 15h30	Pause technique	
15h30 à 15h45	Retour en plénière	
15h45 à 16h00	Mise en commun (5min par groupe)	
16h00 à 16h25	Synthèse générale et réactions collectives	
16h25 à 16h30	Mots conclusifs	Caudex & DHUP (Emilie Fleury- Jägerschmidt)

<u>Présents</u> : Voir tableau des présents en annexe

CADRAGE INTRODUCTIF

Rappel rapide du contexte et objectifs du chantier national de refonte de la méthode atlas de paysages

De l'importance de l'atlas de paysages, comme outil fondamental de la connaissance des territoires. Il délivre aux collectivités et aux porteurs de projets <u>une connaissance argumentée et formalisée de tous les paysages, point de départ de nombreuses politiques publiques</u>. Il sert ainsi de référence pour guider qualitativement les choix d'aménagement et développer des <u>projets ou programmes qui soient complètement adaptés à l'identité de ces territoires, à leurs capacités</u>. Cette connaissance territoriale est mobilisée par une communauté d'acteurs, en premier lieu les collectivités pour fonder leurs orientations de plans et projets (SCOT, PLUI, PCAET, Charte paysagère), les bureaux d'études pour alimenter un diagnostic, ou encore les services de l'Etat pour restituer des avis, sensibiliser la population au cadre de vie. Tout l'enjeu de ce chantier est bien de fonder un référentiel qui soit appropriable et utile à tous <u>et utile à tous, en premier lieu aux élus des collectivités, leurs établissements qui sont à la manœuvre.</u>

La refonte de la méthode nationale des atlas de paysages émane d'une commande de la DGALN au bureau des Paysages et de la publicité fin 2020 dans le cadre du chantier de transformation de l'action publique en faveur de la connaissance des paysages et de l'amélioration du cadre de vie. Pour y parvenir, une enquête nationale sur l'outil atlas de paysages a été réalisée, complétée d'une investigation visant à mieux comprendre les besoins en vue de déterminer le service le plus utile à développer. Ces travaux ont permis de recueillir l'expression de plus 200 acteurs de terrain issus des collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels et associatifs, dont les participants au COTECH Paysages sont nombreux à y avoir participé. Ils livrent des enseignements qui sont les objectifs fixés pour moderniser les atlas de paysages et créer de la donnée :

- 1- Introduire un volet « recommandations » pour conférer à l'outil une visée opérationnelle;
- 2- Associer la population à l'élaboration des atlas de paysages pour **en faire un document qui soit plus partagé** ;
- 3- Traduire cette connaissance des paysages en **Standard de données pour l'activer dans** d'autres contextes d'études et d'analyses;
- 4- Conforter la gouvernance multi-échelle de la connaissance des paysages pour imprégner les démarches et projets de territoire;

- 5- Réviser le format de l'atlas de paysages pour en faire un outil plus concis et argumenté ;
- 6- Permettre l'évaluation de l'impact paysager des projets.

Dans ce contexte, le chantier national de la connaissance des Paysages s'articule autour de deux volets complémentaires et coordonnés dans le temps :

- Le premier, formalisé en <u>COTECH Paysages</u>, cible la refonte de méthode atlas de paysages pour le volet « métier », piloté par la DGALN avec l'AMO Agence Caudex et l'appui de la PCE, Julia Golovanoff;
- Le second, formalisé en <u>GT Standard Paysages</u>, porte sur le volet « géomatique » avec la création d'un standard de données de paysages, co piloté par la DGALN et l'IGN avec l'appui de la PCE, formalisé par le GT Standard.

Ces deux volets visent le même objectif : Faire de la connaissance du paysage un levier d'action au service de l'aménagement durable du territoire.

Le calendrier de la démarche de projet en 4 grandes étapes pour produire ce nouveau référentiel national :

- La première qui s'étend jusqu'en mars 2023, pour projeter un premier scénario de développement ;
- La deuxième, qui va porter sur la production de la méthode jusqu'en novembre 2023 de sorte à se caler avec la production du Standard de donnée ;
- La troisième qui sera de produire des éléments de communication aux élus et aux porteurs de projet pour qu'ils trouvent sens et se saisissent de la connaissance des paysages à la planification de leur territoire ;
- La dernière qui sera de programmer en début d'année 2024 un temps de restitution.

TEMPS 1: TOUR D'HORIZON DES ETAPES PRECEDENTES

1) Retour sur le Cotech n°1 et les conclusions/éléments qui en sont ressortis associés

Un premier COTECH qui avait été très riche dans les discussions et les acquis. Les principaux éléments abordés qui ressortaient des débats sont présentés en 4 grands points :

- L'unité comme entité paysagère principale des atlas avec des éléments de définition et de langage à clarifier, et une question sur l'articulation des échelles à développer ;
- La structure et le contenu d'un atlas : l'enjeu d'articulation avec les OPP, d'intégration des données pédologiques et des Observatoires Régionaux de la Forêt et du Bois, d'analyse des franges et des zones urbaines, d'interrogation du terme OQP, de mise à disposition d'une fiche synthétique par unité, etc ;
- Réalisation et actualisation : le territoire français est presque entièrement couvert par un atlas, prendre en compte cette phase d'actualisation dans la construction de la méthodologie;
- Portage et gouvernance : aller vers une charte de gouvernance et de suivi de l'atlas pour que le document soit porté depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'à son suivi après sa réalisation/actualisation.
- 2) Rappels synthétiques sur les avancées et les acquis (partager les premiers choix et cranter pour ne pas revenir sur ces sujets ultérieurement) : aspect graphique de la méthodologie, périmètre d'un atlas de paysages (socle commun et des 'satellites')

La première phase d'analyse et le COTECH précédent ont permis d'acter des éléments de forme et de fond.

 La forme avec l'idée d'avoir un document clair, concis, lisible et illustré en deux grands volets : un socle synthétique présentant le contexte de création des atlas et le tronc commun de

- réalisation d'un atlas et des annexes pratiques thématiques à destination de la maîtrise d'ouvrage, de l'AMO, des utilisateurs de l'atlas ;
- Le fond, pour disposer: d'une base méthodologique commune mais gardant les singularités des territoires, des recommandations ou expressions des enjeux > pour alimenter SCoT, PLUi..., être plus efficace dans cette nouvelle génération d'atlas avec un réalisme des moyens, notamment en ciblant mieux le travail du groupement des AMO et en définissant une charte de gouvernance et de suivi.

3) Retour sur les entretiens d'acteurs français et les expériences de pays membres à la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage qui alimentent la réflexion sur notre démarche.

Les 11 entretiens réalisés avec des acteurs français (professionnels, représentants des services de l'Etat, chercheurs/universitaires) ont permis de faire remonter plusieurs points prégnants pour le futur des Atlas :

- Harmoniser : parler le même langage et avoir les mêmes objectifs pour tous les atlas ;
- Replacer le développement durable comme enjeu transversal des atlas ;
- Définir les attendus en termes de documents graphiques dans la méthodologie et ne pas perdre de vue l'origine cartographique de l'Atlas ;
- Confirmer l'Atlas comme un outil incontournable : définir clairement les modalités de réalisation des Atlas en allant jusqu'à celles de l'opérationnalité et en passant par l'aide à la rédaction des CCTP;
- Créer un réseau autour des atlas pour le faire vivre après sa publication, tisser le lien vers les acteurs et les autres outils;
- Des notions à pousser et à mieux définir pour que les atlas répondent aux attentes des services de l'Etat (étude d'impact, paysage énergie...);
- Relier les atlas aux OPP;
- Capitaliser la connaissance créée pour d'autres usages (école, communication territoriale, autres secteurs...).

Cette première phase d'étude comprenait aussi la réalisation d'un parangonnage des mises en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour le paysage. 7 entretiens ont été réalisés :

- 3 pays ou régions ont mis en œuvre une législation permettant à l'outil de prévaloir sur la planification réglementaire : la Catalogne, l'Italie et la Suisse ;
- Certains ont une vision nationale des paysages par la cartographie comme la Suisse et l'Angleterre. Pour l'Espagne il y a une vision politique et stratégique nationale pour le paysage;
- En Catalogne, une structure appelée *Observatori* suit et fait vivre les *Catalegs*. En Belgique, un comité pluridisciplinaire est chargé de la réalisation des Atlas ;
- En Angleterre, il y a une prise en compte des paysages marins et une transversalité dans l'information produite entre les différentes structures qui ont un lien au territoire et à l'aménagement (déplacement, agriculture, énergie, environnement...) avec une plateforme dédiée au paysage qui centralise;
- En Wallonie, l'Atlas est présenté et utilisé dans un cours au collège et dans l'école du paysage en atelier ;
- En Suisse, est développée la notion de prestation paysagère (sorte de service écosystémique du paysage) et les OPP sont utilisés dans l'évaluation des dynamiques paysagères dans certains outils de mise en œuvre de la Convention.

4) Liens au GT Standard et remontées importantes issus des travaux

Suite aux précédents GT Standard, des besoins ont été formalisés vis-à-vis de la méthode atlas :

- Définir et nommer clairement les entités paysagères utilisées (ensemble paysager, unité paysagère, sous unité paysagère...);
- Enjeux, actions, recommandations... Le GT standard est en attente de ce que la méthode prévoit pour cette partie de l'atlas pour apprécier l'opportunité d'insertion (enjeux à partir des composantes paysagères ou liés aux stratégies...).

Ces échanges ont permis d'articuler et de construire plusieurs points structurants :

- L'intégration dans le standard de typologies paysagères nationales et locales à partir des informations de l'Atlas et d'une classification en cours de construction ;
- L'intégration de mots clés dans le standard (évoquer rapidement les valeurs, l'ambiance paysagère...) > la méthodologie doit prévoir la mise en mots clés du paragraphe de description des unités paysagères ;
- Pour les dynamiques, le GT standard a acté le fait d'utiliser une liste de dynamiques quantitatives et qualitatives à partir de CLC, d'autres études et standards > cette liste doit être co-construite et sera une base à intégrer à la méthode pour l'analyse et le suivi des dynamiques dans les atlas ;
- Enfin, la formalisation / préparation des données reste à définir dans la méthodologie.

Cf. Présentation.

Temps d'échanges

Concernant le schéma des échelles et des entités paysagères :

- Rajouter les outres mers, notamment sur celui présentant les ensembles marins. Essentiel ;
- Questionnement sur les « ensembles urbains » : Paris est concerné par l'ensemble urbain et le département. Est-ce judicieux et est-ce une échelle ?
- Concernant les « sites démonstrateurs », en Normandie, le choix a été fait d'identifier des sites exemplaires permettant de mettre en valeur des bonnes actions en lien avec les sujets portés par l'Atlas et non des sites de projet éventuels;
- Toujours concernant les « sites démonstrateurs », l'atlas des Côtes d'Armor a aussi fait le choix d'être une plateforme relais de site exemplaires ;
- Il manque les structures et motifs qui permettent de définir les unités paysagères ;
- Ajouter les ensembles paysagers dans les atlas (à l'intérieur du cadre sur le schéma, aujourd'hui à l'extérieur) ;
- En AURA, les atlas sont organisés en livrets, le format fonctionne bien et pourrait être intégré à la méthodologie ;
- Le réseau paysage d'AURA utilise aussi le terme « ensemble paysager » mais la définition de celle-ci n'a pas l'air d'être la même que celui présenté dans le schéma ;
- Pour la sous-unité, cette entité s'apparente plus à du micro-paysage. Cette échelle n'est pas essentielle dans les atlas mais peut être pertinente dans l'expression de l'appartenance des habitants et de la valeur qu'ils donnent à leur paysage ;
- Le schéma est intéressant et permet d'exprimer un grand nombre de notions mais gagnerait à être repris pour que les entités paysagères soient dissociées des limites administratives.

Plusieurs acteurs se positionnent concernant l'opérationnalité des atlas et la forme que celleci devrait prendre au sein du document :

- L'atlas ne doit pas aller jusqu'aux OQP et aux recommandations ;
- Les atlas peuvent aller jusqu'à l'action et la recommandation à la condition qu'elles soient liées aux spécificités du territoire et qu'elles ne servent pas un objectif global que tout le territoire devrait se fixer collectivement (politique). La difficulté reste dans la traduction politique de ces actions et/ou recommandations difficile à l'échelle départementale et si co construite avec les communes demande un temps et une charge de travail qui va audelà de ceux de l'Atlas;
- Les enjeux doivent être poussés et partagés avec les élus et les acteurs pour les mobiliser et engager des propositions d'outils permettant de répondre aux enjeux définis ;
- Par contre, si la maîtrise d'ouvrage est un département peut se fixer à elle-même des objectifs et des actions sur les sujets qui sont de sa juridiction, comme les routes départementales par exemple.

TEMPS 2: ELEMENTS DE LANGAGE

Il est demandé aux participants, une contribution sur les définitions du paysage de la méthode actuelle. Ce tableau récapitulatif a été transmis suite à l'inter-atelier qui a eu lieu le 14 mars. L'objectif est d'essayer de stabiliser la liste collectivement. Le tableau sera, de nouveau transmis aux membres du COTECH suite à la réunion pour continuer à l'incrémenter.

Les participants au COTECH demandent que cette section soit construite comme une boîte à outils plutôt que comme un lexique, « les connaissances minimales à avoir quand on travaille sur un atlas ou qu'on l'utilise ». Les mots définis dans la méthode actuelle seraient trop généraux, contiendraient tous le mot paysage et seraient, pour certains, définis de manière trop subjective.

Toutes les définitions générales doivent apparaître : unité, sous-unité, ensemble paysager (ou grand ensemble paysager) avec le tableau de correspondance avec la méthode actuelle, structure, motif...

D'autres éléments qui nécessitent un paragraphe explicatif et un schéma doivent plutôt être intégrés directement à la méthode. Des renvois depuis « la boîte à outils » vers la page concernée dans la méthode peuvent être intéressants, sans ordre alphabétique mais en suivant celui d'apparition dans le document.

CONCLUSION ET PRESENTATION DES ATELIERS DE L'APRES-MIDI

Caudex réalise une brève synthèse des échanges de la matinée qui ont été très riches et qui ont permis d'acter certains points. Le déroulé des ateliers de l'après-midi est présenté. Deux groupes se répartissent dans deux salles et travaillent sur 3 exercices identiques. La synthèse des travaux est partagée en format plénier.

3 exercices sont proposés aux deux groupes des membres du COTECH :

- Définir le socle commun et missions satellites d'un atlas : Les participants débattent et se mettent d'accord pour construire/définir le socle de base, les attendus indispensables qu'ils souhaitent voir figurer dans chaque atlas ou révision d'atlas quelle que soit l'échelle de travail et la temporalité. C'est le minimum attendu pour chaque démarche, en capacité d'être à la fois utile, opérationnelle et efficace pour la planification, et en capacité d'alimenter le standard ou de préparer toute la matière pour l'alimenter sans perdre l'aspect sensible. Les satellites sont tous les approfondissements ou interactions possibles en fonction du budget et des ambitions définies mais ils ne sont pas fondamentaux pour répondre aux points précités. Après 50 minutes de discussion, les participants formulent une synthèse et prennent en photo leur structure.
- Sur la base de la planche des échelles multiples qui sera complétée et quelque peu amendée, les participants valident le triptyque qui est au cœur de la méthodologie atlas : département, unité de paysage, sous unités et définissent les interactions et la manière de faire dialoguer la démarche atlas avec les autres échelles de travail. L'atelier se fait directement sur le support. 25 minutes plus tard, ils formulent une synthèse et prennent en photo leur structure.
- Les atlas doivent vivre au quotidien, être diffusés et diffusables en permanence, consultés et consultables, quel que soit leur niveau de révision ou d'élaboration : il est important de pouvoir les utiliser le plus possible à tous les niveaux. Pour animer ce temps il est indispensable de définir collectivement les principes de la ou des niveaux de gouvernance et des moyens ou manière de mobiliser certaines ressources.
 - Les participants définissent le ou les cadres essentiels de structuration d'une gouvernance et les continuités/interactions nécessaires, sur la base d'un pré-squelette montrant les différents acteurs potentiels (DGALN, DREAL, DDT, CD, CAUE, PNR, GSF, AU, ONF, Collectivités, ...) et les interactions ou niveau d'actions attendus. Ils assemblent et définissent les premières bases de ce squelette avec quelques points clés. 20 minutes plus tard, ils formulent une synthèse et prennent en photo leur structure.

1) Mise en commun Groupe 1 – Restitution :

Exercice 1:



Le premier groupe a tout d'abord mis l'accent sur le départage des missions entre AMO et MOA et a l'a indiqué dans son schéma. Les CCTP structurés pour la réalisation ou la révision d'un atlas devront bien prendre en compte ce partage des tâches. La dimension numérique a par exemple été placée en satellite car elle ne peut être à la charge de l'équipe AMO principale selon eux. Elle peut être assurée en interne par la maîtrise d'ouvrage ou par un prestataire hors groupement.

Pour ce groupe, un élément est manquant dans les propositions : « le bilan de l'ancien atlas » qui pourrait être réalisé par la MOA (les limites, les retours d'expérience positifs...) et devrait être fourni à l'équipe AMO en charge du nouvel atlas. Cette phase est une manière d'impliquer la MOA dès le début de la démarche.

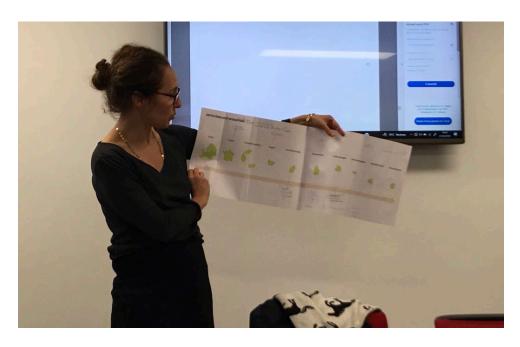
Dans le socle commun sont placés : le diagnostic et les éléments graphiques sensibles : la carte des paysages, les cartographies thématiques, qui permettent d'arriver au découpage des unités paysagères, aux dynamiques et à la définition des enjeux (carte rajoutée par le groupe).

La concertation a été placée dans le socle de base en changeant sa dénomination par « coconstruction ». Celle-ci devrait rassembler divers acteurs du territoire (élus, associations, habitants, experts...), être menée sur le terrain (visites, ateliers à l'extérieur...).

Concernant la dimension numérique, ce groupe a insisté sur la forme que celle-ci doit prendre : il ne doit pas s'agir forcément d'un site internet mais d'une vitrine au cœur du dispositif (peut être hébergée par un autre site par exemple).

Pour la formalisation de la donnée SIG, le premier groupe a statué sur le fait que c'était à la maîtrise d'ouvrage de se donner les moyens de la mise en forme selon les attentes du standard. Cette partie de la mission peut faire l'objet d'une mission supplémentaire ou être confiée à un prestataire si elle ne peut pas être assumée en interne mais ne doit pas être placée dans la colonne vertébrale de base de la méthode.

Exercice 2:



Pour le groupe 1, la représentation sur ce schéma de l'échelle européenne n'est peut-être pas pertinente (enferme l'atlas dans des définitions qui ne sont peut-être pas traduisibles dans cet outil).

Il propose d'avoir une double frise, un étage administratif et un étage paysage :

- Pour la partie administrative il y a la France métropolitaine à laquelle il faut rajouter l'outre-mer, la région, le département, l'EPCI et la commune.
- Pour l'étage paysage, le triptyque de l'atlas fait débat, il se concentre autour du territoire départemental et de l'unité paysagère mais peut aller vers l'ensemble paysager ou vers la sous-unité paysagère.

Le groupe 1 n'a pas tranché, mais il est rapporté que cela dépend peut-être des appellations et des contenus que l'on intègre derrière ces termes. Les participants de ce groupe sont par ailleurs d'accord sur le fait que l'ensemble paysager intervient dans le périmètre régional et l'unité à celui du département.

L'ensemble urbain a été exclu de la frise puisqu'il faudrait en toute logique ajouter l'ensemble rural ce qui n'est pas pertinent. Le site de projet/démonstrateur est mis en addendum.

Exercice 3:



Le groupe 1 a structuré la gouvernance de l'Atlas à partir d'un pilotage bicéphale avec le Conseil Départemental et l'Etat représenté par la DREAL et/ou la DDT. Le CAUE en appui.

Le Conseil Régional devrait prendre part au processus de réalisation de l'Atlas, au sein du COPIL.

Au niveau du COTECH, ce groupe propose que les techniciens d'EPCI, l'UDAP, la DRAC y soient intégrés.

Les acteurs à associer à la co-construction sont les élus d'EPCI, les SCoT, les gestionnaires de sites (PNR, Grands Sites...), les agences d'urbanisme, les chambres des métiers, les acteurs de la recherche...

Groupe 2 – Restitution:

Exercice 1:





Ce groupe n'a pas indiqué qui de la maîtrise d'ouvrage ou de l'équipe AMO devait réaliser les différents livrables/missions.

Les éléments centraux de l'atlas sont, pour ce groupe, la carte des paysages, la délimitation des unités, les photographies anciennes ou nouvelles... L'élément « cartes thématiques » a fait débat, la conclusion c'est que ces cartes thématiques doivent être réalisées par le prisme du paysage sans présenter une donnée brute mais bien analyser l'impact positif ou négatif sur le paysage et sa perception.

Ce groupe a aussi exclu le terme « concertation » pour utiliser « co-construction ». Pour celle-ci, doivent être impliqués en premier lieu les élus et les acteurs spécialistes du territoire. La co-construction avec la population au sens large a été placée en dehors du socle commun.

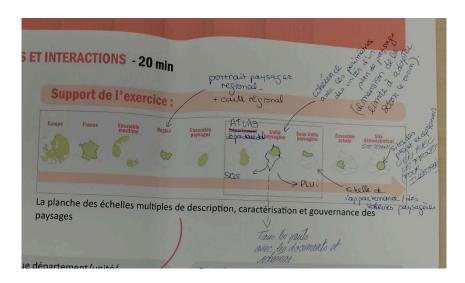
A été ajouté, « le recueil des perceptions et des représentations » qui doit être intégré au diagnostic dans le cadre du socle commun.

Concernant la dimension numérique, ce groupe rejoint ce qui a été dit par le groupe 1. Le site internet et le livre papier sont donc mis en option.

La réalisation d'un OPP lié à l'Atlas a été placée en option, par contre la mise en lien avec les OPP existants est un élément du socle commun.

Le groupe 2 a aussi ajouté dans le socle commun la carte de la définition des enjeux ainsi qu'une carte pour « l'emboitement des échelles au niveau supérieur ».

Exercice 2:



Le groupe 2 s'accorde sur beaucoup d'éléments présentés par le groupe 1, notamment à propos de la séparation à apporter au schéma, entre l'échelle administrative et de paysage.

Pour ce groupe aussi, l'ensemble paysager est le recollement à l'échelle régionale des unités paysagères, qui sont, elles, le cœur de l'Atlas.

La précision de l'Atlas peut aller jusqu'à la sous-unité paysagère mais si cela est nécessaire. Précision est donnée sur le fait que l'ensemble paysager est un regroupement d'unités paysagères à l'échelle régionale mais peut aussi constituer une unité si celle-ci fait sens sans traverser la limite départementale, notamment si elle a une très grande superficie. L'exemple de la Durance est proposé : les unités sont la Basse vallée de la Durance, la Moyenne vallée et la Haute vallée - l'Ensemble paysager est la Vallée de la Durance. Dans le cas d'un cirque isolé par exemple, celui-ci constituerait à la fois une Unité et un Ensemble paysager.

A l'échelle régionale, le groupe 2 propose d'avoir des portraits paysagers régionaux regroupant et synthétisant ce qui est décrit dans les atlas départementaux, ainsi qu'une carte des paysages régionaux.

Pour les sites démonstrateurs, les participants proposent de plutôt parler de site de projet d'exception permettant de présenter des projets inspirants sur le territoire de l'atlas en question.

En plénière, l'ensemble des membres du COTECH ont débattu sur l'importance d'afficher les sousunités dans ce schéma puisqu'elles ne sont pas systématiques et dépendent des atlas.

Une interrogation demeure sur les termes employés et la conformité avec des atlas existants, puisque dans certains, selon la définition donnée ici, l'unité se nomme ensemble paysager et les enjeux vont jusqu'à l'échelle de la sous-unité. Dans d'autres régions, la sous-unité a bien un rôle de précision de la caractérisation des paysages « un micro-paysage d'appropriation » mais les dynamiques et les enjeux ne sont pas décrits à ce niveau géographique.

L'enjeu ici est d'avoir un vocable commun et des sauts d'échelle harmonisé sans que les atlas existants aient à remettre en cause tout le travail qu'ils ont réalisé. L'équipe AMO propose qu'un temps dédié à cette question soit organisé lorsque la construction de la méthode aura plus avancée.

Exercice 3:



Des éléments sont aussi concordants entre les deux groupes. Ici, les participants ont parlé d'un triptyque DREAL, DDT, Conseil Départemental avec un système de relai lorsqu'une structure est moins impliquée dans l'une ou l'autre phase de vie de l'atlas. Le CAUE a été placé en lien avec ce triptyque, si sur certains territoires il est moteur sur des questions de paysage. Il a par contre un rôle de relais de l'information vers les élus et les habitants.

Dans le COPIL, le groupe 2 intègre le Conseil Régional et les EPCI qui feront le relai vers les populations et les communes.

Des acteurs associés à la construction des atlas ont été aussi ciblés par le groupe. Ils ont aussi un rôle de relais vers leurs élus, techniciens et doivent intégrer les atlas dans leurs démarches : acteurs de la recherche, architectes conseils, paysagistes conseils, chambre des métiers, gestionnaires de sites...

Le groupe 2 a insisté sur l'importance de la formation à l'utilisation des atlas, notamment la MRAE et les écoles du paysage. Les écoles et collèges via une convention éducative, peuvent être sensibilisés aux paysages via les atlas et la ressource qu'ils représentent.

Le niveau Préfet et Sous-Préfet est évoqué comme à associer aussi à la démarche, notamment pour renforcer le lien Etat et élus.

2) Synthèse générale et réactions collectives

- DRIEEAT Des éléments guides pratiques sur la manière de mener une actualisation d'atlas. Spécificité d'une actualisation par rapport à la réalisation.
- FNCAUE Ne pas être trop restrictif, laisser un petit frisson de liberté dans la méthode, donner envie de se lancer dans l'aventure aux équipes AMO.
- A fait référence à un CAUE qui proposait des journées de formation à destination des élus afin d'utiliser l'Atlas.

- PACA Bien définir ce que l'on veut montrer dans les atlas alerte sur le fait de ne pas perdre le côté sensible et ses documents graphiques (carte des paysages, blocs diagramme...), ce que la standardisation risque de produire.
- CD46 Confirme le fait de ne pas perdre l'aspect sensible A des attentes sur ce qu'il faut faire entre deux atlas, à minima suivre les dynamiques à l'aide d'indicateurs, d'un outil (photographique?) Exprime le souhait de mieux engager la responsabilité de la MOA, dans son rôle de relai, promoteur, formateur vis-à-vis de l'atlas (créer un petit guide de ce qu'on fait quand on a réalisé un atlas) et pourquoi pas la mise en place d'un Plan Départemental de paysage pour porter l'action décrite dans l'atlas.
- AURA Engager un suivi annuel des dynamiques de l'atlas Inciter et faire le relais avec les démarches plans de paysage qui peuvent se faire à l'échelle d'une unité de paysage.
- Crainte par rapport aux terminologies et aux sauts d'échelles qui ne correspondraient pas à ceux développés en AURA. Propose de garder un degré de liberté à partir d'un socle commun et strict permettant aux AMO et MOA d'adapter leur atlas à leurs attentes et besoins.
- CGEDD Rassurant d'arriver collectivement aux mêmes conclusions et de se recentrer. A des attentes sur les éléments de langage, leur normalisation avec un tri certain à faire sur des notions qui sont devenues obsolètes.
- OGS Faire ressortir dans la nouvelle méthode des illustrations de la diversité des méthodes, approches et représentations. Besoin d'avoir un guide d'utilisation de l'atlas destiné aux différents publics qui peuvent être amenés à lire et exploiter l'atlas.
- OCCITANIE Très satisfait de voir que l'on s'appuie sur la méthode de 2015 sans tout remettre en question. Faire remonter clairement dans la méthodologie actualisée la gouvernance et le portage MOA par les Conseils Départementaux avec appui de l'Etat semble essentiel et une avancée majeure. Animation avec les collectivités indispensable car elles considèrent que le paysage reste optionnel alors qu'il ne l'est plus.
- PCE DGALN Le poids de la géomatique ne doit pas prendre le pas sur le cœur de la démarche et est en ce sens rassurée par les débats qui ont bien dissocié ce travail spécifique.

3) Conclusion et ouverture

QV2 conclut en rappelant qu'il ne faut pas craindre la normalisation du Standard car c'est le volet métier qui alimente le GT Standard et non l'inverse. Cette normalisation qui doit servir à objectiver le paysage, est nécessaire pour alimenter d'autres politiques sectorielles et faire que le paysage ait des arguments dans la planification.

Le tableau relatif au vocabulaire du paysage sera retransmis début mai pour un nouvel appel à contributions.

La rédaction de cette nouvelle méthode va pouvoir avancer maintenant que le fond est bien co construit et établi en groupe de travail.

Ce chemin de fer, ne sera pas réalisé en chambre, mais avec des temps d'échanges par chapitre ou sur certains points. Selon les sujets et leur appétence, les membres du COTECH seront associés sous la forme, probablement, d'ateliers virtuels. L'idée est bien d'avoir une validation au fil de l'eau de l'avancement de la méthode par le COTECH.

Un prochain COTECH aura lieu en septembre/octobre pour une formalisation d'une première version du livrable en novembre.